

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Portent intégration et nomination de Monsieur
ITOUA Albert, dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et
Forêts).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S A S :

D.G.D.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.0.1984 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires ;
- (/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie II des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en son article 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 4.12.85 portant organisation des inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/858 du
13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Protocole d'Accord du 5.6.1970 signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 3198/MESS.CAB.MCD. du 22 Juillet 1985 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;

D.C.F.

ARTICLE 1ER.— En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur ITCUA Albert, né le 14 Janvier 1956 à Motété, titulaire du Diplôme de Biologiste, obtenu à l'Université d'Etat de Simferopol M.V. FROUNZE (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie L, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts Stagiaire, indice 710.

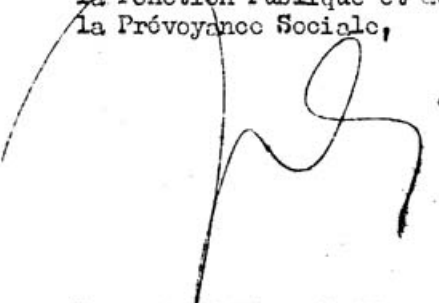
ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Forestière.

ARTICLE 3.— Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Drazzaville, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard OCHEC MATSICHA.



Ange Elouard PCUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORFC.....	1
LGFP/LGPCE.....	3
LGPCE/DST.....	1
E.G.B.....	3
L.C.F.....	1
M.E.F.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/DC.....	2./-

